



# Fête du Cerf et de la Crevette



Association Boulouparis Evènements

☎ 852 333

boulouparis.evenements@gmail.com

Mairie de Boulouparis 98812 Boulouparis

Rid 0461905 APE 94997

Rib BCI Boulouparis : 17499 00060 20727802012 32

Emplacement

**TYPE DE STAND** : Restauration – Forain – Exposition véhicules – Divers (1)

L'entreprise (Mentions obligatoires) :

Nom et statut : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

RIDET : ..... Capital Social : .....

Numéro de téléphone ; ..... Adresse mail : .....

Représentée par M./ Mme : .....

Adresse postale si différente pour réception du courrier) : .....

.....

Etes-vous membre d'un marché : oui non **Si oui lequel** : ..... **(Justificatif OBLIGATOIRE)**

Etes-vous résident de Boulouparis : oui non **Si oui** : **(Justificatif OBLIGATOIRE)**

Adresse postale **(Obligatoire pour l'envoi du courrier)** :

.....

Tél/Mob : ..... Email : .....

.....

Produits proposés : ..... Puissance électrique souhaitée : .....

-----

## Règlement

La somme de.....

Payé le : .... / .... / 2023

Espèces .....

CHQ : à l'ordre de : Association **BOULOUPARIS EVENEMENTS** BCI BNP SG OPT N°.....

Virement ASS Boulouparis évènements .....

RIB BCI Boulouparis : 17499 00060 20727802012 32

**Attention, tous les règlements devront être acquittés avant le jour de la fête sous peine d'annulation.**

## Prix des locations

TYPE DE STAND	PRIX HT	Nombre	Total
Divers 3X3	30.000 CFP		
Food court couvert	90.000 CFP		
Stands spéciaux : remorques ou groupes électrogènes homologués, camions réfrigérés	50.000 CFP		
Exposition de Matériel	3x3 + 500 CFP/M2 sup		
Membres d'une association de marché affilié (justificatif obligatoire)	- 50%		
Total à payer			

### Rappel :

- La viande de cerf, qui sera vendue dans les stands, devra être obligatoirement achetée à l'OCEF ou fournisseur agréé.
- La vente d'alcool sera uniquement autorisée et consommée dans le restaurant gastronomique.
- Présentation **d'au moins un produit à base de cerf ou de crevettes.**
- En cas de désistement, un remboursement sera autorisé, s'il est prévenu au moins dix jours avant la date de la manifestation ou sur présentation d'un certificat médical. Au-delà, aucun remboursement ne sera fait.
- Pour les exposants, **les conditions de participation doivent être signé par le locataire lors de l'inscription.**
- Chacun doit amener son matériel : Tivoli, chaises, tables etc.
- Pour l'électricité, prévoir une rallonge adaptée à la longueur nécessaire au raccordement sur site (cf plan)
- Pour les habitants de Boulouparis, le maire accorde la gratuité des stands sur attestation d'hébergement et à condition de fournir un chèque de caution (non encaissé et rendu le dernier soir de la fête si le règlement est respecté).
- Votre présence est obligatoire sur le site durant toute la durée de la fête aux horaires d'ouvertures.

*Pour tous renseignements complémentaires, contactez Bénédicte au 852 333  
e-mail : [boulouparis.evenements@gmail.com](mailto:boulouparis.evenements@gmail.com)*

FICHE A RETOURNER AVEC LE PAIEMENT à l'ordre de : Association BOULOUPARIS EVENEMENTS

A l'adresse : BOULOUPARIS EVENEMENTS – Mairie de Boulouparis – 98812 BOULOUPARIS

**Inscription au plus tard le vendredi 21 AVRIL 2023**

*Sans le paiement et le règlement intérieur signé avant cette date, votre candidature ne sera pas prise en compte*

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »